

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatoc.

**Le fonds respecte les engagements suivants :**

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

## L'Equipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Directrice des investissements



**THOMAS CUILIER**  
Gérant actions

## L'Equipe ISR

**FLORENCE BIHOUR-FREZAL**  
Directrice de la politique ISR

**PIERRE GROBON**  
Analyste ESG

## Principales caractéristiques

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Classification AMF             | Actions de pays de la zone euro |
| Classification SFDR            | Article 8                       |
| Forme juridique                | FIA de droit français           |
| Durée de placement recommandée | Supérieure à 5 ans              |
| Indice de référence            | MSCI EMU NR                     |
| Actif net portefeuille (EUR)   | 140 602 111,72                  |
| Valeur liquidative (Part B)    | 1 389,69                        |
| Frais de gestion maximum       | 1,20% TTC                       |
| Commission de souscription     | 4% TTC                          |
| Commission de rachat           | Néant                           |
| Commission de surperformance   | Néant                           |

## Performances nettes de frais (source AGRICA Epargne)

| Performances | 1 mois | 3 mois | 1 an  | 3 ans  | Création |
|--------------|--------|--------|-------|--------|----------|
| Part B       | -0,35% | -2,80% | 2,27% | 27,11% | 38,97%   |
| MSCI EMU NR  | 0,15%  | 0,40%  | 9,04% | 37,63% | 51,34%   |

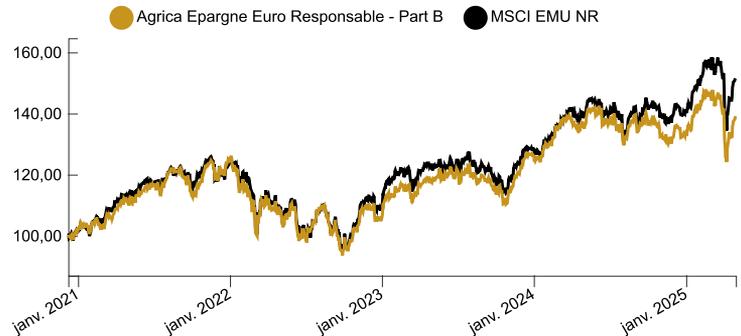
  

| Performances | 2025  | 2024  | 2023   | 2022    |
|--------------|-------|-------|--------|---------|
| Part B       | 4,16% | 5,41% | 21,01% | -15,96% |
| MSCI EMU NR  | 7,69% | 9,49% | 18,78% | -12,47% |

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 - source AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

|   |          |
|---|----------|
| Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence | +3,9 pts |
| Investissements sous suivi ESG                            | 99%      |
| Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement | 63%      |
| Investissements s'inscrivant dans les ODD                 | 56%      |

## Exposition aux ODD

|   |   |
|---|---|
| <b>Bonne santé et bien-être</b><br> <b>44%</b> du portefeuille investi<br><b>10</b> sociétés concernées                | <b>Energie propre et d'un coût abordable</b><br> <b>35%</b> du portefeuille investi<br><b>8</b> sociétés concernées    |
| <b>Industrie, Innovation et Infrastructures</b><br> <b>35%</b> du portefeuille investi<br><b>8</b> sociétés concernées | <b>Villes et communautés durables</b><br> <b>35%</b> du portefeuille investi<br><b>8</b> sociétés concernées           |
| <b>Consommation et production durables</b><br> <b>35%</b> du portefeuille investi<br><b>8</b> sociétés concernées      | <b>Lutte contre les changements climatiques</b><br> <b>35%</b> du portefeuille investi<br><b>8</b> sociétés concernées |

## Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatoc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

L'annonce le 2 avril par D. Trump de droits de douane « réciproques » à des niveaux largement supérieurs aux attentes a déclenché une panique sur les marchés financiers. Ensuite, le report de 90 jours ainsi que des négociations commerciales engagées avec plusieurs pays ont laissé penser que la guerre tarifaire entrerait dans une phase de désescalade, entraînant un rebond des marchés en fin de mois. Finalement, dans un contexte d'extrême volatilité, le MSCI EMU enregistre une performance légèrement positive en avril et de +7,7% depuis le début de l'année.

Malgré ce répit, le niveau d'incertitude reste élevé et les dommages sur l'économie réelle causés par ces annonces frénétiques restent difficiles à évaluer à ce stade. Les perturbations dans le commerce mondial sont déjà visibles puisque la croissance du PIB américain est négative au 1<sup>er</sup> trimestre pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 ans (-0,3% en rythme annualisé). Cette contraction s'explique en grande partie par la très forte augmentation du déficit commercial en amont de l'entrée en vigueur des droits de douane et dans une moindre mesure par un ralentissement de la consommation des ménages (plus faible rythme de progression depuis deux ans).

Le mois d'avril a également été rythmé par les publications de résultats des entreprises pour le 1<sup>er</sup> trimestre qui dans l'ensemble, se sont avérées plutôt rassurantes malgré l'incertitude ambiante. La forte dépréciation du dollar va peser sur la croissance et les marges des entreprises les plus globales mais les prévisions pour l'ensemble de l'exercice ne sont pas à ce stade, fortement remises en question.

Dans ce contexte volatil, les secteurs défensifs et peu sensibles aux risques tarifaires ont tiré leur épingle du jeu, à l'image de la consommation de base (+5,7%) et des services aux collectivités (+5,7%). A l'inverse, le secteur de

l'énergie (-13,1%) a pâti du recul du prix du pétrole alors que la consommation discrétionnaire (-3,9%) est particulièrement exposée au risque de guerre commerciale. Depuis le début de l'année, le secteur financier maintient un niveau de surperformance impressionnant et s'adjuge une performance de +24,4% sur la période.

AGRICA Epargne Euro Responsable enregistre un repli de -0,4% sur le mois et sous-performe son indice de référence en raison d'un effet sélection négatif dans la santé et l'industrie alors que l'effet allocation est positif grâce à l'absence de positions sur l'énergie, une sous-pondération de la consommation discrétionnaire et une surpondération des services aux collectivités. Les principaux détracteurs sont **EssilorLuxottica** (-4,8%), **AstraZeneca** (-6,3%) et **Dassault Systèmes** (-6,0%). La poche industrielle a quant à elle, pâti de l'absence en portefeuille de Siemens Energy (+25,5%) et de Rheinmettal (+16,6%). A l'inverse, les principaux contributeurs sont **Iberdrola** (+6,4%) qui bénéficie de son statut défensif, **Spie** (+9,4%), qui profite de ses positions importantes sur le marché de la transition énergétique en Allemagne et **Saint-Gobain** (+4,1%) qui a publié un 1<sup>er</sup> trimestre rassurant tant sur les volumes que sur les perspectives de rentabilité pour 2025.

**Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3.9 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 63%, et 56% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.**

Achevé de rédiger le 02/05/2025

Attribution de performance

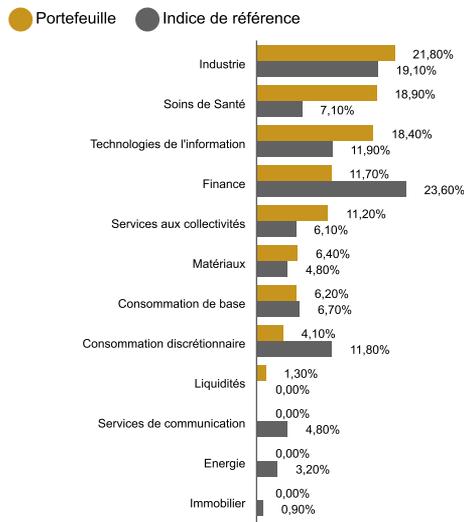
| Positifs       |                   | Négatifs          |                   |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nom            | Attribution (bps) | Nom               | Attribution (bps) |
| TOTAL ENERGIES | +0,34             | ESSILORLUXOTTICA  | -0,26             |
| IBERDROLA      | +0,23             | ASTRAZENECA       | -0,24             |
| SPIE           | +0,18             | DASSAULT SYSTEMES | -0,20             |
| SAINT GOBAIN   | +0,16             | SANOFI            | -0,17             |
| L'OREAL        | +0,16             | SIEMENS ENERGY    | -0,16             |

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

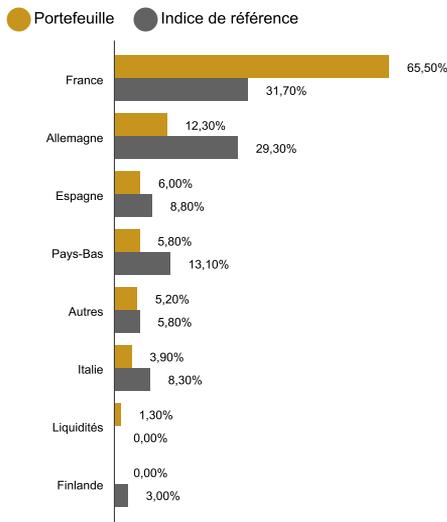
| Principales lignes            |           |                        |                            |           | Opérations du mois |        |
|-------------------------------|-----------|------------------------|----------------------------|-----------|--------------------|--------|
| Titre                         | Poids (%) | Thème d'investissement | Secteur GICS               | Pays      | Achats             | Ventes |
| SAP SE                        | 6,61      | Best in class ESG      | Technologies               | ALLEMAGNE |                    |        |
| AIR LIQUIDE SA                | 6,42      | Efficacité énergétique | Matériaux                  | FRANCE    |                    |        |
| ESSILORLUXOTTICA              | 6,24      | Technologies médicales | Soins de santé             | FRANCE    |                    |        |
| IBERDROLA SA                  | 5,98      | Ressources durables    | Services aux collectivités | ESPAGNE   |                    |        |
| ASML HOLDING NV               | 5,84      | Best in class ESG      | Technologies               | PAYS-BAS  |                    |        |
| Poids des 10 premières lignes |           |                        |                            | 54%       |                    |        |
| Nombre de lignes              |           |                        |                            | 30        |                    |        |

Profil Financier et Extra-financier

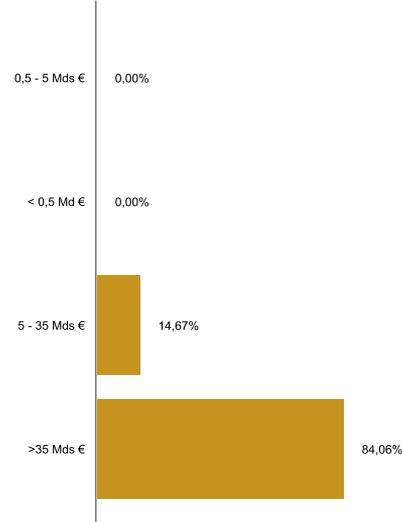
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

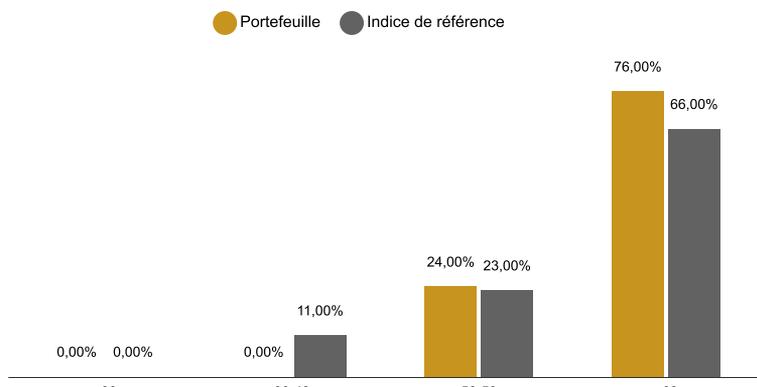
Min:0 Max:100

| Libellé   | Fonds | Indice |
|-----------|-------|--------|
| Score ESG | 65,70 | 61,80  |
| Score E   | 70,50 | 64,80  |
| Score S   | 63,40 | 58,50  |
| Score G   | 63,70 | 62,00  |

Principales lignes

| Libellé          | Poids | Performance ESG |
|------------------|-------|-----------------|
| SAP              | 7%    | 64,40           |
| AIR LIQUIDE SA   | 6%    | 66,10           |
| ESSILORLUXOTTICA | 6%    | 54,60           |
| IBERDROLA        | 6%    | 72,90           |
| ASML             | 6%    | 56,00           |

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Indicateurs climat

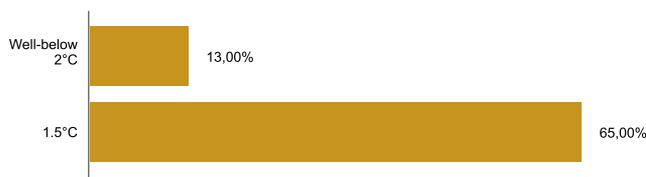
Principaux indicateurs environnementaux

| Libellé                         | Fonds  | Indice | Couverture fonds | Couverture indice |
|---------------------------------|--------|--------|------------------|-------------------|
| Intensité carbone pondérée      | 155,30 | 101,50 | 99%              | 98%               |
| Score de Transition Énergétique | 68,90  | 63,30  | 99%              | 98%               |

Principales lignes

| Libellé          | Poids | Intensité carbone | Score de Transition Énergétique |
|------------------|-------|-------------------|---------------------------------|
| SAP              | 7%    | 7,70              | >60                             |
| AIR LIQUIDE SA   | 6%    | 1362,50           | >60                             |
| ESSILORLUXOTTICA | 6%    | 37,50             | >60                             |
| IBERDROLA        | 6%    | 250,00            | 50-59                           |
| ASML             | 6%    | 6,80              | >60                             |

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD ou alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne. Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contrairement aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00  
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/04/2025.